

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024 à 20h

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchard, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Valentin Marchal, Pascaline Lotz proc à Bernard Krieger, Mathieu Lejay, Lynda Vamparys proc à Pascal Hestin, Marie Lyne Turra proc à Jean Luc Fréchard, Christian Pion, Roselyne Diaz-Rovirosa proc à Armelle Willemin.

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 12 votes peuvent s'exprimer.
Le secrétaire de séance est Marc Scheidecker.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 8 avril 2024
2. Compte de gestion budget général
3. Compte administratif budget général
4. DBM 1 budget général
5. DBM 1 budget camping
6. Modification de numéro d'habitation
7. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal.
Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

2024 23°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2024

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

2024 24°) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET GENERAL

Le Maire Jean-Luc FRECHARD explique que le compte de gestion, établis par le percepteur, est identique au compte administratif. Il présente les différents comptes de gestion pour l'exercice 2023, à savoir :

Dépenses de fonctionnement : **642.463.49 €**

Recettes de fonctionnement : **950 356.69 €**

Excédent de fonctionnement : **307893.20 €**

Dépenses d'investissement : 208 180.69 €

Recettes d'investissement : 124 829.07 €

Déficit d'investissement : **83351.62 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune objection à faire

DECLARE que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2024 25°) COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL

Le Maire donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer comme ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement : **642.463.49 €**

Recettes de fonctionnement : **950 356.69 €**

Excédent de fonctionnement : **307893.20 €**

Dépenses d'investissement : 208 180.69 €

Recettes d'investissement : 124 829.07 €

Déficit d'investissement : **83351.62 €**

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	344 762.94	€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	202 293.38	€
65 - Autres charges de gestion courante	89 481.62	€
66 - Charges financières	2 704.58	€
67 - Primes secours et dots	134.00	€
042 - Dotations aux amortissements	3 086.97	€
TOTAL	642 463.49	€

RECETTES

70 - Produits et services des domaines	199 061.29	€
042 - Travaux en régie	0.00	€
73 - Impôts et taxes	321 250.80	€
74 - Dotations, subventions, participations	130 540.98	€
75 - Revenus des immeubles	8 114.11	€
76 - Produits financiers	3.00	€
77 - Produits exceptionnels	3 587.31	€
013 - Atténuation de charges	1 330.00	€
002 - Excédent de fonctionnement reporté	286 469.20	€
TOTAL	950 356.69	€

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	33 152.08	€
041 Opérations patrimoniales		€
20 Achat de terrain, frais d'étude		€
21 Acquisition de matériel	65 451.17	€
23 Immobilisation en cours	11 000.00	€
001 Déficit reporté	98 577.44	€
TOTAL	208 180.69	€

RECETTES

10 Dotations FCTVA	11 462.66	€
1068 Affectation des résultats de l'année N-1	98 577.44	€
13 Subventions d'investissements	11 702.00	€
040 Amortissements	3 086.97	€
041 Opérations patrimoniales		€
TOTAL	124 829.07	€

Le Maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne le 3^{ème} Maire adjoint, comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2023 du budget général.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui ont été repris dans chaque section correspondante du budget 2024.

2024 26°) DBM n°1 BUDGET GENERAL

Les collectivités sont tenues de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir d'informations communiquées par le comptable.

Le retard de paiement fait en effet porter un risque sur le recouvrement de la créance.

C'est pourquoi, afin de donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité, il est nécessaire de constater une provision pour dépréciation des comptes de tiers.

Dans le régime de droit commun, les provisions sont des opérations semi-budgétaires regroupées au sein des opérations réelles.

La dépense est donc à prévoir à l'article 681 "Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants" (la contrepartie étant retracée uniquement par le comptable au compte 49 concerné).

Le montant des dépréciations s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes à recouvrer depuis plus de 2 ans soit de l'ordre de 40 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'effectuer un virement de crédit de 100 € du chapitre 67 au chapitre 68 art 681.

2024 27°) DBM n°1 BUDGET CAMPING

Afin de procéder à l'amortissement des biens, une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 042 est nécessaire.

Afin d'équilibrer le budget, le Maire propose une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 75 en recettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE d'effectuer une ouverture de crédit de 2500 € au chapitre 042 en dépenses et au chapitre 75 en recettes.

2024 28°) NUMEROTATION DE VOIRIE

Le numéro 46, rue du Gal De Gaulle a été partagé au niveau d'une copropriété regroupant deux habitations.

Afin de faciliter l'adressage du courrier, une demande émane de cette dernière. Il est proposé de conserver le n°46 pour une des habitations et d'affecter le n° 46a à la seconde.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de conserver le n°46 pour l'habitation avale et d'affecter le n°46a a celle située en amont.

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Sans objet

2. Achat de terrain

M Buchholtz a donné un avis positif à la proposition de céder ses terrains situés à Pierreusegoutte et Vougnigoutte au prix de 3000 € sur estimation agent ONF. Prévoir délibération au prochain conseil.

3. Journée citoyenne

Rappel de la journée du samedi 15 juin.

4. Bulletin municipal

Proposition d'article pour le prochain bulletin prévu début juillet

5. Chasse

Suite à des chasses collectives, le maire a pris un arrêté portant réglementation de la chasse relatives aux tirs de destruction par les propriétaires afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques. Une demande d'abrogation de cet arrêté administratif n'a pas abouti et le TI a débouté les requérants.

Une nouvelle injonction a été déposée concernant l'indemnisation de dégâts de gibier.

6. Réseaux 20 KV

Les travaux d'enfouissement des lignes Enedis 20 KV sont programmés prochainement avec la pose d'un transformateur à Naugigoutte avec 4 lignes de départ pouvant être isolées et ainsi éviter les coupures totales sur le circuit des fermes. Par ailleurs, le marché de démolition des cabines hautes et des anciennes lignes aériennes est enfin passé.

La séance est levée à 21h00